

Bulletin municipal

Liouc

Décembre 2010



Le Mot du Maire

Le Monde est un village.... Liouc aussi...

Nous vivons une époque mondialisée. Ne dit-on pas qu'un battement d'aile de papillon peut provoquer un tsunami à l'autre bout de la planète (comme si la terre était plate !).

Nous sommes informés en temps réel du moindre évènement survenu quelque part, et qui influe « forcément » sur notre environnement, notre mode de vie.

Nos existences, notre avenir, celui de nos enfants semblent complètement déterminés par la mondialisation sous tous ses aspects : environnement, décisions économiques et politiques.

On nous dit que nous ne vivons peut être pas vraiment « une époque formidable », mais qu'on n'y peut rien y changer (« la mondialisation », « les marchés »...) et qu'il n'y a pas d'autre voie...

Pourtant, au plus près des habitants, dans toutes nos communes, des femmes et des hommes s'investissent au travers des mairies, des associations pour faire vivre et dynamiser une vraie citoyenneté et prendre part aux décisions qui les concernent.

Et de ce point de vue, le monde rural est plutôt en avance sur celui des grandes métropoles. Nos petits villages ont su depuis longtemps s'organiser, coopérer, créer sur la base du volontariat des syndicats intercommunaux, des communautés de communes (qui regroupent à ce jour plus de 90% des 37.000 communes de France).

Notre communauté « Coutach-Vidourle » a mis en place ou développé de nombreuses activités au service de la population : élimination des déchets, économie, enfance jeunesse, tourisme, culture), et ceci sans créer aucun impôt nouveau, grâce souvent au soutien financier du Conseil Général.

Mais voilà que, mondialisation et financiarisation obligent, les Pouvoirs Publics nous imposent une rationalisation qui rime plutôt avec recentralisation et coupes budgétaires.

Dans ce contexte incertain, vos élus de Liouc ont poursuivi cette année avec persévérance et même parfois avec obstination le mandat que vous leur avez confié.

Ce bulletin rend compte du travail accompli, et de ce qu'il reste à faire.

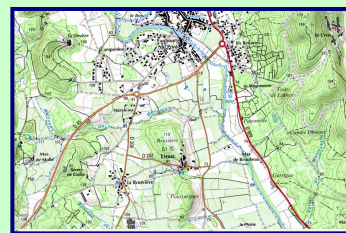
En attendant de pouvoir vous présenter les vœux de la mairie lors du « pot » traditionnel le vendredi 7 janvier, je vous souhaite au nom du conseil municipal de très bonnes fêtes de fin d'année.

Votre maire

Alain de BOUARD

Révision de la Carte Communale : l'enquête publique

Ainsi que nous l'annoncions dans le bulletin de juin dernier, le conseil municipal a décidé de procéder à une révision de la carte communale. L'objectif est de créer trois zones d'activités (une pour la communauté de communes près de la déchèterie, une sur les terrains de l'ancienne porcherie, une en haut de la route vieille).



Le dossier complet a été validé par le conseil municipal du 27 novembre.

L'enquête publique réglementaire se déroulera du 21 décembre 2010 au 25 janvier 2011. Durant cette période le dossier est consultable aux heures d'ouverture de la mairie (les mardi de 14h à 17h, les vendredi de 9h30 à 12h30). Un registre permettra de recueillir les observations des habitants. Le commissaire enquête tiendra permanence les 21 décembre et 25 janvier.

Le dossier complet est consultable sur le site internet de la mairie (www.mairie-liouc.fr), rubrique « urbanisme »/ « carte communale ».

Cette révision a été l'occasion pour la mairie de faire effectuer la numérisation intégrale du cadastre. Cela permettra d'améliorer considérablement la gestion de l'urbanisme, de la voirie des réseaux, etc.

Rappelons que tous les frais engagés par cette révision sont pris en charge par la communauté de communes qui va bénéficier de la création d'une zone d'activité sur notre territoire.

Plan Local d'Urbanisme

Encore un projet long à mettre en route et pourtant si important pour l'avenir de notre village... Nous avons commencé à en parler il y a déjà dix huit mois (voir sur le site internet de la mairie les bulletins municipaux de mai 2009, puis juin 2010), et il a fallu tout ce temps pour que le travail concret puisse enfin démarrer.

Mais c'est parti : sous le contrôle du conseil, le cabinet désigné prépare pour les premiers mois de 2011 un rapport exhaustif sur le diagnostic de la commune. Ce rapport fera l'objet d'une réunion publique de présentation.

Ensuite s'engagera la phase la plus importante : l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui définira les grands objectifs (habitat, économie, infrastructures publiques, etc.). Ce PADD devrait pouvoir être présenté au début de l'année 2012.

Lors de sa réunion du 11 mars 2010, le conseil a défini les formes de la concertation : « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole seront informés de l'état d'avancement du projet par le bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres, par le site officiel de la mairie (www.mairie-liouc.fr). Les mêmes personnes seront invitées à s'exprimer au cours de réunions publiques (une lors de la phase de diagnostic, une avant la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Par ailleurs un registre sera tenu à la disposition du public en mairie pour recueillir les observations. Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une présentation au conseil municipal avant l'adoption du projet définitif ».

L'assainissement collectif

Au plus loin que l'on remonte dans les archives municipales, en tous les cas depuis plus de 20 ans, les conseils municipaux de Liouc qui se sont succédés ont évoqué régulièrement la nécessité de créer un réseau d'assainissement collectif.

Des projets ont même été élaborés, mais aucun n'a abouti, pour des raisons diverses et variées.

Le projet de l'équipe actuelle va-t-il enfin être le bon ??

Pour le moment, à force de persévérance, nous avons franchi tous les obstacles techniques, administratifs et réglementaires ; et de ces points de vue la période actuelle est certainement plus contraignante (réglementation sanitaire, Grenelle de l'environnement, directive cadre sur l'eau concernant l'objectif de bon état du Vidourle pour 2015, etc.)

Reste, et ce n'est pas le moindre, le volet financier du projet. Et là aussi la situation ne s'est pas améliorée au cours des dernières années... Ce n'est plus un mystère pour personne : les finances publiques se réduisent comme peau de chagrin.

Malgré cette situation on nous a encore confirmé au cours des dernières semaines (mais par oral...) la garantie que nous obtiendrions les financements attendus de l'Etat, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour le printemps 2011. Dans ces conditions l'assainissement collectif pourra être réalisé sans mettre en danger les finances communales ni faire supporter aux habitants une charge financière démesurée au regard du service rendu.

Le conseil municipal du 27 novembre a autorisé le maire à lancer la consultation des entreprises. Pour le vieux village ces travaux seront jumelés avec le renforcement du réseau d'eau et l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone). Compte tenu des délais de la procédure d'appel d'offre, les premiers travaux pourraient être engagés au printemps 2011, dès la notification officielle des subventions.

La Réforme des Collectivités Territoriales

Le 93^{ème} congrès de l'Association des Maires de France (AMF) s'est tenu à Paris du 22 au 25 novembre. La commune y était représentée par son maire. Cette manifestation a revêtu cette année une importance toute particulière compte tenu du contexte parlementaire et législatif : la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle. Ces deux lois vont modifier profondément notre fonctionnement et nos financements.

Rappelons d'ailleurs que Olivier GAILLARD, président de la communauté Coutach-Vidourle, a tenu une réunion publique à Liouc le 26 octobre sur ce thème.

Rappelons encore que l'AMF est une association pluraliste (son président est J. Pélissard, maire UMP de Lons le Saunier, son secrétaire général est A. Laignel, maire PS d'Issoudin).

La résolution finale adoptée par le congrès exprime de très fortes réserves et inquiétudes concernant l'impact de ces deux lois sur le fonctionnement de nos communes et de nos communautés de communes.

La réforme des collectivités a été approuvée au Sénat par seulement 4 voix de majorité. Cela signifie que de nombreux sénateurs de la majorité ne l'ont pas votée. Mais une loi votée reste une loi, personne ne le conteste...

Cette réforme va dénaturer l'esprit même des communautés de communes, éloigner les conseillers généraux de leurs électeurs, mettre en cause les soutiens financiers apportés par les conseils généraux aux communes.

La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une véritable « usine à gaz » va mettre en danger les budgets communaux et intercommunaux, sauf à faire payer la note sous une forme ou sous une autre par les habitants...

Personne ne conteste qu'il ait fallu réformer cette taxe qui était anti-économique par certains de ses aspects. Mais ce qui est proposé n'est pas mieux : les petites entreprises n'y gagneront rien et une partie des nouvelles taxes sera fatalement répercutée sur les consommateurs (taxes sur les réseaux en particulier).

Environnement

Au début de l'année 2010, le conseil municipal, en concertation avec la communauté de communes, a modifié le système de collecte des ordures ménagères.

Le but était de privilégier le ramassage en porte à porte, de supprimer le PAV (Point d'Apport Volontaire) victime de nombreux dépôts sauvages, d'installer des conteneurs collectifs là où le porte à porte n'est pas possible.

Ces emplacements ont été aménagés de façon à s'intégrer dans l'environnement comme cela a été le cas à Cauvessargues.

En cette fin d'année le bilan est largement positif : les dépôts sauvages ont disparu, les emplacements de conteneurs collectifs restent en général propres.

Merci à tous les habitants pour leur contribution à la propreté du village. Cela fait partie des « petites choses » qui permettent d'améliorer notre environnement et l'image de Liouc.

Dans le même esprit la mairie a installé 6 bacs fleuris en plusieurs endroits de la commune.



Un autre sujet de satisfaction : cette année tous les propriétaires concernés ont satisfait à leurs obligations de débroussaillage dans le cadre de la prévention du risque d'incendie.

Rappels :

- Horaire d'ouverture de la déchèterie du COUTACH, RD 999 en direction de Nîmes
Du lundi au samedi 9h 12h et 14h 18h. Se présenter au plus tard ¼ d'heure avant la fermeture
- Ramassage des OM (poubelles grises) LE LUNDI matin
- Les sacs jaunes le MERCREDI matin
- Des bacs individuels (conformes au système de ramassage) peuvent être acquis auprès de la Communauté de Communes au prix de 29 €.

Terrain de Loisirs

Comme prévu et suite au sondage effectué auprès des utilisateurs potentiels (voir le bulletin de juin 2010), le conseil a décidé de réaménager l'ancien PAV (Point d'Apport Volontaire) en terrain de loisirs avec table et bancs, table de ping-pong, terrain de boules.



Les travaux ont débuté le 15 octobre avec l'entreprise VALAT pour le terrassement et les chantiers d'insertion du Pays Cévenol pour la construction d'un muret. Nous remercions la mairie de Quissac qui nous a amicalement apporté l'aide de son tracto-pelle pour la mise en place des tables et bancs.

Reste à stabiliser le sol, à mettre en place la clôture au cours des prochaines semaines. Les plantations (fournies gracieusement par la pépinière départementale) seront effectuées au printemps, puis ce sera l'ouverture au public pour les beaux jours enfin arrivés...

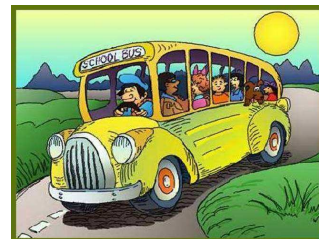


Avant



Après

La Scolarité de nos enfants : enfin une solution sécurisée...



Dès son installation, la nouvelle équipe municipale s'est attelée au problème de la scolarisation de nos enfants en primaire et maternelle.

Le bulletin municipal de juillet 2008 faisait déjà part de l'inquiétude des parents particulièrement pour ce qui concerne la cantine et l'étude.

Depuis nous avons étudié toutes les possibilités : adhésion à un syndicat intercommunal existant, création d'un syndicat avec la commune de Quissac, transfert de la compétence à la communauté de communes.

Nous avons pris l'initiative de lancer une réflexion avec les communes qui comme la nôtre n'ont pas d'école et envoient leurs enfants à Quissac (il s'agit des communes de Bragassargues, Gailhan, Orthoux-Sérignac, Sardan. De ces rencontres est sortie la conclusion que la seule possibilité susceptible de déboucher à court terme était la création d'un nouveau Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) avec la commune de Quissac.

La sous préfète d'abord très réticente pour cette création s'est finalement rendue à nos arguments : notre initiative a pour but de régler une situation immédiate et ne préjuge en rien de l'évolution des compétences de la communauté de communes.

Les six communes ont financé en commun une étude sur la faisabilité d'un tel syndicat. Les conclusions étant positives le projet a été présenté à Madame la sous préfète qui a donné son accord, puis a été soumis au vote de chacun des conseils municipaux.

Le 27 novembre 2010, le conseil de Liouc a décidé à l'unanimité la création du SIRP. Les autres communes ont délibéré ou vont le faire dans les prochains jours. Le syndicat va donc voir le jour dans les semaines à venir, pour une mise en application pour la rentrée scolaire de septembre 2011.

Les services assurés par le syndicat, à égalité de droit et de devoirs pour toutes les communes, sont les suivants :

- *transports scolaires (avec le financement du conseil général) ;*
- *entretien et construction des bâtiments nécessaires au fonctionnement scolaire ;*
- *fonctionnement des activités scolaires (matériel, fournitures) ;*
- *organisation et financement des études surveillées ;*
- *organisation et gestion de la garderie et de la restauration*

A noter que sur ce dernier point le projet apportera une réelle valeur ajoutée, car la garderie fera l'objet d'un projet pédagogique mené par un encadrement qualifié et sera soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Avec toutes les communes concernées nous sommes arrivés à une solution qui assure l'égalité parfaite des enfants (accès à la cantine, à l'étude) pour le même prix quelque soit la commune d'appartenance.



Pour la commune de Liouc, la charge financière supplémentaire sera raisonnable. Rappelons qu'actuellement la commune verse déjà une contribution de près de 30.000 € par an pour l'école et la cantine.

Site Internet de la Mairie



Le site internet de la mairie est ouvert depuis maintenant une année ; on peut déjà en faire un premier bilan, même s'il reste modeste dans sa présentation et ne cherche pas à rivaliser avec les sites prestigieux (et onéreux) créés par des professionnels.

Créé avec « les moyens du bord » (rappelons qu'il ne coûte que 60 € par an au budget municipal), il se veut d'abord un moyen de communication avec les habitants du village.

Vous pouvez y consulter de nombreuses pages : le bulletin municipal bien sûr, mais aussi les comptes rendus des conseils municipaux et intercommunaux, le point sur l'actualité communale et sur les projets en cours, etc.

Certaines rubriques peuvent permettre de faire mieux connaître le village à l'extérieur. Enfin ses pages « privées » permettent aux conseillers municipaux de participer activement au travail de l'équipe (documents préparatoires aux conseils, commissions, etc.)

Ce site semble bien remplir sa fonction, puisque, selon les statistiques de notre hébergeur, il est consulté par un peu plus d'une centaine de personnes chaque mois. Chaque visiteur le consulte 1,6 fois. Selon les mois 1.500 à 2.000 pages sont affichées.

Bien sûr tout le monde n'a pas internet, et la communication « classique » doit être maintenue (bulletin papier, réunions publiques).

Mais nous sommes encore souvent questionnés par des habitants qui ont un accès internet et qui ne pensent pas à aller y chercher les renseignements qu'ils nous demandent....alors un bon réflexe :

www.mairie-liouc.fr.



Les vins AOC Languedoc et la commune de Liouc

Depuis 12 ans, deux viticulteurs de la commune de Liouc travaillent à faire classer certains terroirs de notre commune en Appellation d'Origine Contrôlée. Pour cela, ils ont adhéré à une Association de plusieurs communes qui a demandé l'extension de l'aire AOC Languedoc.



Après de nombreuses réunions avec l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), des dégustations des différents types de vins présentés, l'INAO a procédé récemment à une délimitation géographique des terroirs sur la commune de Liouc.

Cette délimitation géographique sera présentée à la Commission Nationale de l'INAO en Février 2011. Une enquête publique se tiendra en Mairie de Liouc, à l'issue de laquelle les parcelles sélectionnées seront validées.

Ainsi après de nombreuses années de concertations pour la qualité, les vins issus des terroirs de la commune de Liouc rejoindront les vins AOC LANGUEDOC.



Inscription sur les listes électorales

*Voter est un droit précieux qui n'a pas existé en tous temps et en tous lieux...
L'inscription sur les listes électorales est une obligation légale, même si aucune sanction n'est prévue, sinon celle de ne pas pouvoir voter...
Alors, n'oubliez pas de venir vous inscrire si vous avez atteint l'âge de 18 ans, ou si vous venez d'arriver dans la commune.
La date limite d'inscription est le vendredi 31 décembre.*



Fermeture de la mairie

*En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé le 24 décembre.
Il sera par contre ouvert normalement le vendredi 31 décembre aux heures habituelles.*

Dans l'Etat Civil de la commune

*Maïssa BOURHIL est née le 20 septembre 2010,
Timéo Patrick Michel HORTALA est né le 12 octobre 2010,
Nous leur souhaitons la bienvenue à LIOUC et adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.*



Le 24 juillet, Raphaëlle AGOGUÉ et Grégoire MÄHLER ont échangé leurs consentements devant le maire et une assemblée qui débordait très largement des limites de la salle communale et même de la montée de l'Aire.

Toute aussi nombreuse et animée était l'assemblée lors du mariage de Florence RIGHINI et Rémy HAGUETTE le 31 juillet.

Lors de ces deux cérémonies le maire a présenté, au nom de la commune, tous ses vœux de bonheur aux mariés et s'est réjoui de voir le village être le théâtre d'évènements aussi sympathiques que conviviaux.



Les Vœux du Conseil



*Toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.
Pour les traditionnels vœux de nouvelle année, nous le ferons de vive voix autour d'un apéritif convivial dans l'ancienne chapelle.*

Le vendredi 7 janvier à 18h30

